AMNESTY INTERNATIONAL

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
Service des Actions Urgentes
rue Renée Aspe
31000 Toulouse
Tél. 05 61 23 53 73
Fax. 05 61 23 53 90
atoulouse@amnesty.fr

ACTION URGENTE

Traduction : Amnesty International Editions Francophones (EFAI)

EXTERNE **SF 11 U 0495 - EUR 70/014/2011**

AU 253/11 **26 août 2011**

SERBIE : LA MARCHE DES FIERTÉS DE BELGRADE DOIT AVOIR LIEU

Amnesty International craint que le droit à la liberté d'expression et de réunion des LGBT ne soit pas respecté par le gouvernement serbe.

Les organisateurs de la marche des fiertés de Belgrade ont annoncé leur intention d'organiser cet événement en septembre. Ils ont demandé la coopération du ministère serbe de l'Intérieur et d'autres ministères concernés afin de garantir la tenue de ce défilé. Le ministre de l'Intérieur, Ivica Dačić, a publiquement fait part de ses craintes concernant les risques en matière de sécurité liés à la marche des fiertés, et a demandé le soutien du gouvernement serbe, y compris du président, et du maire et de l'Assemblée de Belgrade.

C'est la quatrième fois que cet événement est prévu à Belgrade. En 2010, la police a protégé les participants des contre-manifestants violents ; plus de 100 personnes, principalement des policiers, ont été blessées. Les dommages causés à des biens municipaux ont été estimés à plus d'un million d'euros. En 2009, la marche des fiertés était aussi prévue pour septembre mais elle n'a pas eu lieu car les autorités ont refusé au dernier moment de fournir des services de sécurité, des groupes d'extrême-droite ayant adressé des menaces.

Amnesty International a salué les mesures prises par le ministère de l'Intérieur, notamment la police de Belgrade, pour garantir le droit à la liberté d'expression des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres pendant la marche des fiertés de Belgrade de 2010. L'organisation appelle les autorités à veiller à ce que les mêmes mesures soient mises en place pour le défilé de cette année.

ACTION RECOMMANDEE : lettre international / email / fax :

- appelez les autorités à veiller à ce que la marche des fiertés de Belgrade ait lieu et que le droit à la liberté d'expression et de réunion des militants en faveur des droits des LGBT soit pleinement respecté, notamment en fournissant une protection policière aux manifestants et organisateurs ;

- demandez-leur de publiquement soutenir cet événement et condamner toutes les agressions ou menaces visant les organisateurs ou les manifestants ;

- engagez-les à diligenter sans délai une enquête impartiale et efficace sur toutes les agressions ou menaces dont ont été victimes les organisateurs ou les manifestants de la marche des fiertés, ou toute personne appartenant à la communauté LGBT, et à veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice.

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 10 OCTOBRE 2011 À :

Secrétariat National
76 boulevard de La Villette
75940 Paris Cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65
Fax. 01 53 38 55 00
www.amnesty.fr

Prix Nobel de la Paix 1977
Association reconnue d'utilité publique.
Mouvement international,
impartial et indépendant
pour la défense des droits humains
énoncés dans la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme.
SIRET 308 238 401 00084
APE 913 E

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
Service des Actions Urgentes
rue Renée Aspe
31000 Toulouse
Tél. 05 61 23 53 73
Fax. 05 61 23 53 90
atoulouse@amnesty.fr

Ministre de l'Intérieur
Ivica Dačić
Bulevar Mihajla Pupina 2
11 000 Belgrade, Serbie
Courriel : info@mup.gov.rs
Fax : +381 11 3613321
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Président de la Serbie
Boris Tadić
Andricev Venac 1
11 000 Belgrade, Serbie
Courriel : kontakt.predsednik@predsednik.rs
Fax : +381 11 3620676
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Veuillez envoyer vos cartes de solidarité à :

Défenseurs des droits civils
Kneza Milosa 83
11 000
Belgrade, Serbie
Courriel : international@parada.rs

Ambassade de Serbie : 5 rue Léonard de Vinci - 75116 Paris Tél : 01.40.72.24.24 **Courriel : ambasadapariz@wanadoo.fr**	**Tarifs postaux pour la Serbie :** Lettre internationale (20 g) : 0.89 €

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International peut témoigner de la situation, ayant participé à la marche des fiertés de Belgrade ; l'organisation connaît bien les énormes problèmes auxquels les autorités ont dû faire face en 2010, notamment le ministère de l'Intérieur, qui a dû s'attaquer à un énorme défi en matière de sécurité, causé par les menaces et les actions de groupes d'extrême-droite qui, malgré le déploiement de 5 000 policiers, ont transformé ce qui aurait dû être un moment de célébration en un des épisodes les plus violents que Belgrade ait connus ces dernières années. Peu d'auteurs présumés de ces violences ou des menaces adressées aux organisateurs et partisans du défilé ont été traduits en justice.
Le maire de Belgrade a déjà refusé de soutenir la marche des fiertés en déclarant que cet événement constitue un risque pour « les biens, les membres de la communauté gay, la police et les citoyens de Belgrade ».
Le maire de Jagodina, dans le centre du pays, dont le parti est inclus dans le gouvernement de coalition, a plusieurs fois affirmé que les gays sont malades et que l'homosexualité est contraire aux valeurs religieuses et familiales serbes, et a demandé l'annulation de la marche des fiertés. De plus, des membres de groupes d'extrême-droite ont réclamé l'interdiction du défilé et annoncé qu'ils prendraient des mesures pour l'empêcher d'avoir lieu.

Personnes concernées : organisateurs de la marche des fiertés de Belgrade
Genre h/f : h et f

Secrétariat National
76, boulevard de La Villette
75940 Paris Cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65
Fax. 01 53 38 55 00
www.amnesty.fr

Prix Nobel de la Paix 1977
Association reconnue d'utilité publique.
Mouvement international,
impartial et indépendant
pour la défense des droits humains
énoncés dans la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme.
SIRET 308 238 401 00084
APE 913 E